

Agir pour la sobriété énergétique

30 janvier 2023

Contexte

Le gouvernement français a présenté en octobre dernier un *Plan de sobriété énergétique* pour atteindre une baisse de consommation globale de 10 % d'ici 2024, avec en ligne de mire 40% de réduction d'ici à 2050 pour répondre à l'ambition européenne de « neutralité carbone ».

Depuis, les données concernant l'évolution de la consommation finale de gaz et d'électricité de la France sont rendues publiques et actualisées chaque semaine sur le site du ministère de la Transition énergétique, et les efforts de tous ont porté de premiers fruits.

Si elle était urgemment requise par l'arrêt presque total des livraisons de gaz russe et l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire français, et par un véritable emballement tarifaire, cette sobriété reste d'actualité, et progresser dans ce sens est une exigence quotidienne.

Car c'est une occasion d'accélérer un changement structurel pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Engagements

À la suite des efforts déjà initiés par conviction et bon sens, encouragés pour les salles de plus de 1000m² par le *dispositif éco-énergie tertiaire*, et aux côtés de la mobilisation des établissements recevant du public des activités culturelles et sportives et de l'événementiel, **le PRODISS et ses élus invitent les 95 salles de spectacles exploitées par les adhérents du PRODISS à poursuivre ou à mettre en œuvre les 10 actions de sobriété énergétique suivantes :**

1. observation des valeurs de référence du code de l'énergie pour les températures des locaux et bâtiments professionnels, avec les variations requises par les qualités propres à chaque bâtiment et par l'usage des lieux :

- bureaux : chauffage limité à 19 degrés lorsque les locaux sont occupés, à 16 degrés entre 24h et 48h d'inoccupation, et à 8 degrés à partir de 48 heures d'inoccupation. 26 degrés pour la climatisation ;
- salle, en montage et démontage : pas de chauffage ni de climatisation si les portes sont ouvertes, consigne à 18 degrés l'hiver et à 26 degrés l'été si elles sont fermées ;
- salle et studios, en répétition : température de référence de 20 à 21 degrés l'hiver et de 25 à 26 degrés l'été selon l'activité physique requise et les costumes portés par les artistes ;
- salle, en exploitation : régulation en fonction du remplissage et suivi en cours de spectacle pour limiter la montée en température, avec une température de référence de 19 degrés l'hiver et de 26 degrés l'été ;
- zones d'accueil ouvertes vers l'extérieur : pas de chauffage ni de climatisation si les portes sont ouvertes ;

2. extinction de l'alimentation d'eau chaude sanitaire dédiée aux lave-mains ;

3. meilleure maîtrise de l'éclairage des zones de circulation (couloirs et escaliers), via le remplacement des luminaires énergivores, la détection de présence et/ou l'installation de minuteries ;

4. arrêt de la ventilation et le cas échéant de la climatisation en période d'inoccupation ;

5. mise en place de prises avec boutons d'arrêt pour tous les équipements possibles, pour en faciliter l'extinction quotidienne ou la coupure en période d'inoccupation, notamment saisonnière (recharges des talkiewalkies, bureautique, frigos, distributeurs de boissons chaudes et froides...);
6. remplacement progressif du système d'éclairage et installation d'ampoules led (relampage) dans les loges, les lieux d'accueil du public, les zones de circulation, la salle et l'espace scénique ;
7. réduction de l'éclairage extérieur (volume, intensité et amplitude, dans le respect des conditions de sécurité du personnel et du public, notamment pour les parkings), et arrêt nocturne des enseignes lumineuses et de l'affichage publicitaire, au plus tard à 1h ;
8. instructions de fermeture des portes extérieures pendant les temps de montage, et pour les espaces fumeur après l'entrée du public ;
9. arrêt des répartiteurs informatiques en période d'inoccupation, arrêt de la climatisation dans les locaux des répartiteurs informatiques, et réglage de la climatisation à 24° dans les locaux des serveurs informatiques ;
10. commande d'études de performance énergétique des bâtiments.

Par ailleurs, des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (isolation notamment), l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings ou de panneaux solaires sur les toitures (selon les types de bâtiments et les contraintes urbaines ou patrimoniales), et/ou l'installation d'outils de gestion de l'énergie pourront être engagés dès que rendus possibles par les propriétaires des bâtiments et l'obtention d'aides dédiées.

La souscription de contrats d'électricité produite à partir de sources renouvelables sera privilégiée, dans la limite des augmentations tarifaires supportables en contexte de crise énergétique.

Appel à la mobilisation des acteurs

En tant que signataires de la *Charte des adhérents du PRODISS pour un spectacle vivant durable et responsable*, nous souhaitons faire évoluer nos modalités d'accueil des spectacles et avons affirmé la nécessité du dialogue entre les différents métiers de création, de production, de diffusion et d'accueil, comme avec les salariés, les artistes, le public, les fournisseurs, les prestataires, et les partenaires publics ou privés.

Nous réitérons notre volonté de participer à la sensibilisation du public, de nos salariés, et de la filière.

Ardents défenseurs de la liberté de création et fiers d'accueillir tous formats et tous types de spectacles, nous appelons toutefois à une direction artistique et à des choix techniques raisonnés.

Nos efforts de sobriété énergétique ne sauraient trouver leur pleine efficacité sans la coopération de nos publics et de nos partenaires, dont nous attendons qu'ils tiennent compte des dispositifs que nous mettons en place, qu'ils nous apportent leur soutien, et qu'ils partagent leurs propres démarches de sobriété pour que nous progressions ensemble.